

# Les entrées de ville et le patrimoine

## *La cérémonie de la remise des prix du 11<sup>e</sup> concours des entrées de ville*

### Palmarès du 11<sup>e</sup> concours

*Premier prix ex aequo* : la ville du HAVRE (Seine-Maritime)  
avec l'agence L'Anton (architecture, urbanisme, paysage)  
8 000 €

*Premier prix ex aequo* : la ville de SENE (Morbihan)  
avec les agences Minier (architecture, urbanisme) et MAP (paysage)  
8 000 €

*Troisième prix* : la ville de PORNIC (Loire Atlantique)  
avec les agences AUP (architecture, urbanisme) et Interscène (paysage)  
5 000 €

*Quatrième prix* : la ville de DAX (Landes)  
avec l'atelier Cité - architectures  
3 000 €



Comme les années précédentes le Sénat a accueilli au Palais du Luxembourg la cérémonie de remise des prix du 11<sup>e</sup> concours national des entrées de ville. Les élus et les concepteurs venus nombreux ont pu analyser les projets exposés dans la salle René Coty.

Après l'introduction du président de la LUR, le sénateur Ambroise Dupont a ouvert la cérémonie (voir le texte de son intervention).

### Introduction du Sénateur Ambroise Dupont



*Monsieur le Président, cher Monsieur Bourély, chers Collègues, Mesdames, Messieurs,*

*L'année passée nous célébrions, ici même au Palais du Luxembourg, le 10<sup>e</sup> anniversaire du concours de la ligue Urbaine et Rurale. Aujourd'hui, en cette période incertaine et tourmentée, c'est avec un grand plaisir que je vous retrouve, toujours plus nombreux, pour la 11<sup>e</sup> cérémonie de remise des prix, une nouvelle fois ici, dans la Maison des Collectivités Territoriales.*

*Je tiens à ce propos à remercier le Président Jean-Pierre Bel qui a naturellement répondu à mon appel, comme ses prédécesseurs, pour accueillir cette manifestation dans les murs du Sénat ainsi que l'organisation du cocktail qui suivra la remise des prix.*

*Le Grenelle de l'environnement, lancé il y a maintenant 4 ans a contribué à créer une prise de conscience globale sur les conséquences de l'étalement urbain. La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, qui prévoyait des mesures de restructuration pour mettre en valeur l'environnement, les paysages et les entrées de villes, se voulait simplificatrice et équilibrée entre les impératifs environnementaux, économiques et sociaux.*

*Je me réjouis des progrès et des avancées majeures réalisés et chaque année davantage. Réhabilitation d'espaces dénaturés, structuration de zones de développement, mais aussi, à partir de réflexions et d'exemples locaux, recherche de solutions pratiques de planification cohérente.*

*Je constate avec satisfaction le choix qui est fait, de plus en plus souvent, sur le terrain, de privilégier des procédures de réflexion et de collaboration plutôt que des dispositions contraignantes purement législatives ou réglementaires. Comme j'ai pu le dire ici, devant la Haute Assemblée, j'ai pu constater que parfois le règlement ne réglait rien, ou du moins qu'il ne faisait pas disparaître tous les problèmes.*

*L'aménagement et la restructuration des entrées de villes impliquent une politique de partenariat avec les acteurs économiques, les administrations et aussi les usagers. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la qualité de l'environnement et du cadre de vie correspond désormais à une forte demande sociale. Il faut s'en réjouir.*

*Le 29 décembre 2010, après une période de concertation de plus de deux ans avec les représentants des collectivités territoriales et des professionnels de l'aménagement et de la construction, la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée (dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010). Elle porte notamment les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation ainsi que la lutte contre l'étalement urbain et incitant à une utilisation économe de l'espace.*

*Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous densité (VSD). Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.*

*L'ensemble des mesures proposées a été conçu pour donner une très grande marge de manoeuvre aux collectivités territoriales et pour pouvoir être utilisé de manière différenciée sur l'ensemble du territoire en s'adaptant à la taille, aux caractéristiques et aux politiques d'aménagement propres à chaque collectivité.*

*Récemment, en application de l'article 25 de la loi Grenelle II, le Gouvernement a été autorisé à opérer une réforme des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme pour une entrée en vigueur fixée en principe au 1<sup>er</sup> mars 2012. (Sauf pour les procédures en cours). Le projet d'ordonnance a été ouvert à consultation publique. Il vise à faciliter, pour les collectivités publiques, l'équilibre entre le renouvellement urbain, l'utilisation économe des espaces et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ainsi que la diversité des fonctions urbaines et rurales.*

*Ces réformes, insufflées par le Grenelle de l'environnement marquent le temps de l'urbanisme de projet qui a pour objectif premier de faciliter la vie à tous ceux qui concourent à la réalisation de projets d'urbanisme, d'aménagement et de construction. Il s'agit de conduire un véritable changement de culture, reposant sur le désir de faire primer l'initiative sur la norme sans pour autant déréglementer le secteur mais en simplifiant l'urbanisme. Cette démarche repose sur la participation et l'implication de tous les acteurs : élus, État, associations, architectes, urbanistes, il faut s'en féliciter.*

*Voilà les quelques éléments que je souhaitais brièvement aborder avant de laisser à M. Mignauw le soin de vous en dire plus sur les lauréats et les sponsors.*

*Notre 11<sup>e</sup> concours va voir récompenser les villes du Havre, de Séné, de Pornic et de Dax que je suis heureux d'honorer ici, en présence de leurs maires, députés et sénateurs et les féliciter pour la qualité de leurs projets. Ces prix illustrent à nouveau parfaitement l'importance de la réflexion et de la collaboration dans le réaménagement de notre territoire, et soulignent la qualité de l'approche globale de la conception ainsi que la véritable vision à moyen terme de la ville de demain.*

*Je tenais à vous remercier, Cher Président Pattyn, vous, votre fidèle équipe ainsi que le jury pour votre engagement et pour la grande qualité du travail que vous accomplissez depuis toutes ces années en faveur du paysage, du cadre de vie et de l'urbanisme contemporain.*

*Merci aux partenaires et aux ministères qui nous accompagnent dans cette démarche.*

*Merci à toutes et à tous très chaleureusement pour votre présence ici ce soir.*

On pouvait noter dans la brillante assistance les sénateurs Catherine Morin-Desailly et Charles Revet accompagnant Madame Agathe Cahierre, première adjointe au maire du HAVRE, les sénateurs Odette Herviaux et Joël Labbé avec Monsieur Luc Foucault, maire de SÉNÉ, les sénateurs Yannick Vaugrenard et Christophe Béchu avec Monsieur Philippe Boënnec, député-maire de PORNIC et les sénateurs Danielle Michel et Jean-Louis Carrère avec Monsieur Jacques Pène, adjoint à l'urbanisme de la ville de DAX.

Les prix pour le HAVRE ont été remis par Monsieur Bertrand-Pierre Galey, directeur de l'architecture, adjoint au directeur général des patrimoines (Ministère de la Culture et de la communication), à Madame Agathe Cahierre et à Monsieur Jean-Marc L'Anton.

Monsieur Galey a rappelé le rôle de la Ligue Urbaine et Rurale « une des associations les plus vigilantes à l'action publique et privée en faveur du patrimoine, des paysages et du cadre de vie, notamment au sein du G8. Son action en faveur de la qualité urbanistique et architecturale concerne notamment les entrées de ville, un sujet délicat, difficile, un sujet important dans une époque où l'extension des métropoles fait que tous ces espaces intermédiaires entre des communes, ces espaces d'accès à des villes ont une place extrêmement importante dans la qualité de l'espace urbain et des paysages.

On peut mesurer l'intérêt d'actions comme celle de la LUR dans le progrès des réponses apportées par les villes à la question des entrées de ville : la prise en compte plus pertinente des échelles... les ronds-points ne sont plus, les carrefours et les zones d'activité ne suffisent plus au bonheur des élus, on cherche

à créer des séquences sur un territoire perçu de manière plus large, à articuler, à créer des cohérences qui font de véritables projets urbains. Il est important de s'en féliciter et à travers les plus remarquables, de mettre en lumière les communes, les intercommunalités qui en tant que maîtres d'ouvrage portent ces ambitions, et bien sûr les architectes, les paysagistes, les urbanistes et tous les acteurs qui oeuvrent dans ces entrées de ville.

Bien sûr la tâche reste importante. Beaucoup d'entrées de ville, beaucoup d'espaces périurbains demeurent dégradés ou insatisfaisants, les zones de commerce et d'activités, les réseaux autoroutiers, les lotissements restent parfois porteurs de paysages de médiocre qualité... aujourd'hui tous les acteurs de l'aménagement du territoire sont d'accord pour reconnaître que le périurbain est un des enjeux de l'urbanisme actuel et à venir, qu'il faut veiller au développement de toutes les composantes de la ville, par un urbanisme dans lequel l'équilibre entre les normes, qui sont nécessaires, et les projets qui sont indispensables, doit être trouvé... la norme est parfois une contrainte, mais elle est aussi un grand facteur de qualité et d'ambition ».

Monsieur Galey s'est dit « très heureux et très fier de remettre ce premier prix à la ville du Havre pour le ministère de la Culture et de la Communication, pour la direction générale des Patrimoines et plus particulièrement pour la direction de l'Architecture. Le Havre est un beau symbole par son histoire patrimoniale... la façon dont on est passé, à propos du centre ville d'Auguste Perret, d'une forme de déconsidération à, au contraire, l'affirmation que ce patrimoine était non seulement un atout mais une des merveilles du monde, comme l'Unesco l'a reconnu en la classant

au patrimoine mondial... et nous savons que Le Havre ne s'est pas arrêté à faire consacrer son centre, mais agit pour requalifier notamment les espaces portuaires, et donc ce boulevard périurbain qui conduit au centre. À travers ce projet, vous êtes en train de requalifier une artère qui apparaissait comme un simple couloir de circulation automobile et ferroviaire... d'en faire un espace d'urbanité, de promenade, de flânerie, de rencontre... un véritable morceau de ville, car l'entrée de ville c'est comme l'entrée d'une maison, cela doit être déjà l'entrée de la ville et pas seulement un espace de transition plus ou moins qualifié.

Ce projet est un élément important de l'œuvre que poursuit Le Havre depuis un certain nombre d'années pour valoriser son patrimoine, et je salue là, peut-être, la requalification d'une entrée de ville qui serait, si les ambitions que porte la ville du Havre mais aussi le Ministère de la Culture et le Gouvernement dans son ensemble, l'entrée de ville maritime du Grand Paris. Je suis donc très heureux de pouvoir vous remettre ce prix ».



*M. Galey avec Mme Cahierre.*

Madame Cahierre, qui conduit ce projet depuis le début pour la ville, a souligné le rôle de l'ancien maire, Antoine Rufenacht, initiateur du projet repris par son successeur Edouard Philippe. Elle a dit l'importance pour la ville de transformer l'image de cet accès principal au centre ville et de mettre en valeur les quartiers au Nord et au Sud de l'artère.

Monsieur L'Anton a décrit le projet comme une introduction de la nature dans la ville. Il en a souligné l'aspect économique par la réutilisation maximale d'éléments existants notamment de voiries.

Les prix pour SÉNÉ ont été remis par Monsieur Etienne Crépon, directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages (ministère chargé du dévelop-



*Mme Cahierre avec M. L'Anton et le sénateur Dupont.*

pement durable, MEDDTL) à Monsieur Luc Foucault, maire, à Monsieur François Minier architecte-urbaniste et à Monsieur Olivier Baërt, paysagiste.

Monsieur Crépon a rappelé l'intérêt que le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et plus particulièrement la direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages dont il a la charge, accorde à ce concours en y apportant son soutien. « En effet, la qualité des entrées de ville en termes de paysage, d'urbanisme, et plus globalement de prise en compte du cadre de vie, s'inscrit au cœur de nos missions.

Malgré les prises de conscience et les volontés qui émergent, les abords de nos villes et villages conservent l'image de réalisations faites dans l'urgence dont l'absence de vision d'ensemble a entraîné des aménagements au coup par coup. Ainsi, des logiques souvent contradictoires et l'insuffisance de coordination a provoqué un manque de cohérence qui nuit à la qualité d'ensemble. La reproduction d'opérations standardisées a conduit à une uniformisation et une banalisation des paysages sur l'ensemble du territoire, petites et grandes villes.

Le concours des entrées de ville démontre, depuis dix années maintenant, que des solutions (53 projets primés depuis 2001) existent et qu'il est possible de faire aboutir de bons projets véritablement ancrés dans les territoires et portés par des équipes responsables : des maires en première ligne mais aussi de multiples acteurs qu'ils soient économiques, sociaux, spécialistes des transports ou encore des professionnels de l'urbanisme et des paysages....

Ce concours soulève des enjeux qui vont au-delà d'une simple question esthétique ou d'aménagement de giratoires. Il s'agit, par une entrée architecturale, urbanistique et paysagère, d'améliorer l'accessibilité à la ville, la sécurité de la voirie, de discipliner la publicité et les enseignes. C'est cette approche globale qui permet d'assurer une cohérence dans la cité,

pour en améliorer la convivialité – y compris dans les nouveaux quartiers – pour plus globalement requalifier l'image de la ville, l'accueil des visiteurs, mais aussi et surtout préserver notre cadre de vie.

Pour répondre à ce problème de production d'un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de conjuguer une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre, toutes deux de qualité. Autrement dit, il faut, d'une part, une commande politique claire, des élus motivés, exigeants et cohérents dans leurs demandes, et d'autre part des équipes de maîtrise d'œuvre compétentes à même d'aider l'élus à mettre en forme et à proposer un « projet » à débattre avec ses concitoyens dans un cadre d'urbanisme décentralisé. Ceci, dans un domaine particulièrement complexe de l'aménagement et de l'urbanisme où seule la pluridisciplinarité des équipes de maîtrise d'œuvre permettra une réponse optimale aux cas complexes. Dans ce cadre, la participation forte de paysagistes aux équipes doit conduire à redonner au paysage son rôle de mise en cohérence de tous les éléments qui composent un territoire qu'ils soient végétal ou minéral, constitués de « pleins » et de « vides ».

Monsieur Crépon s'est dit « convaincu que c'est par ce type d'intervention (c'est à dire des appels à projet ou concours) et la mise en avant de bonnes expériences, de projets de qualité, la mise en réseau et la reconnaissance de « pionniers » que nous ferons bouger les lignes et que collectivement nous réussissons le pari de la qualité pour nos citoyens ».

Il a salué le projet du « Cœur de Poulfanc » à Séné, à proximité de l'agglomération de Vannes, qui « nous montre le chemin à suivre pour lutter contre le problème de l'étalement urbain, enjeu majeur du Grenelle de l'environnement. Ainsi, le projet va plus loin que la requalification d'un espace en désuétude, il répond à des questions urbaines liées à l'évolution et à la mutation des territoires : l'organisation des déplacements doux et l'accessibilité, l'économie de l'espace, la gestion des eaux pluviales, des espaces naturels, des déchets et des enseignes, l'organisation de l'habitat collectif.

Les équipes de maîtrise d'œuvre ont su tirer parti des points forts du territoire (une école, des commerces de proximité, un cadre naturel de qualité). Ils ont transformé cette entrée de ville de Séné en une nouvelle centralité, s'appuyant notamment sur la mixité des populations et des usages et en accordant une large place à la concertation ».

« J'ai ainsi plaisir à remettre aujourd'hui ce premier prix ex aequo à la Ville de Séné, pour le projet d'aménagement du « Cœur de Poulfanc » et d'adresser toutes mes félicitations à monsieur le maire, aux équipes de maîtrise d'œuvre, architecte, paysagiste, environnementaliste, acousticien, thermicien, ... à tous ces professionnels qui, en unissant leurs compétences, réussissent à améliorer la qualité de nos entrées de ville » a conclu Monsieur Crépon.



*M. Crépon.*

Monsieur Foucault a insisté sur la nécessité d'organiser l'espace pour sa commune qui a un patrimoine naturel exceptionnel à préserver et à réhabiliter. Le projet est d'envergure pour une petite ville (10 000 hab.). Il s'est félicité de ce que le jury ait pris le parti de la primer à parité avec la grande ville du Havre (182 000 hab.).



*M. Foucault.*

Monsieur Minier, se référant au philosophe de la ville, Pierre Sansot, a exprimé sa satisfaction d'avoir pu concevoir un projet urbain et architectural restaurant le maillage bocager, approche reprise par Monsieur Baërt.

Les troisièmes prix pour PORNIC ont été remis par Monsieur Antoine Debré, rapporteur et membre du jury, à Monsieur Philippe Boënnec, à Monsieur Yves Steff, architecte urbaniste et à Monsieur Thierry Huau paysagiste.

Monsieur Debré a rappelé que le projet porte sur plus de 35 ha à urbaniser, avec un programme ambitieux de constructions diversifiées et une composante paysagère majeure.

Pour Monsieur Boënnec, député-maire, le projet d'aménagement de la ria permet la reconquête d'un espace en friches. Il s'articule directement avec la requalification du vieux port et vise à libérer le cœur de la station de l'encombrement des véhicules.



*M. Boënnec avec M. Steff et M. Huau.*

Monsieur Steff et Monsieur Huau ont développé les aspects urbanistiques et paysagers centrés autour d'un vaste parc central de la rive droite de la ria avec des équipements publics, touristiques, hôteliers et une gare modernisée, la rive gauche étant réservée à l'habitat permanent et saisonnier.

Enfin pour DAX, les quatrièmes prix ont été remis par Monsieur Christophe Dalstein, au nom de la société Immochan et du Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC), partenaires du concours, à Monsieur Jacques Pène, adjoint au maire et à Monsieur Bruno Tonfoni, architecte urbaniste.

Monsieur Dalstein a salué une opération relayée par les commerces locaux qui se rénovent et gagnent en attractivité, contribuant de façon très significative au

changement d'image de l'avenue. Il a établi un parallèle entre cette démarche et celle des promoteurs actuels de l'immobilier commercial.

Monsieur Pène, qui représentait le maire Gabriel Bellocq, a insisté sur la différence entre le passé et le présent de cette artère : l'aménagement de l'avenue Saint-Vincent de Paul a été inauguré en septembre. Cette opération revitalise le commerce. Elle est assortie d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et rapproche ce faubourg du centre ville.



*M. Pène.*

Monsieur Tonfoni s'est félicité de la reconnaissance du métier de maître d'œuvre qu'impliquait de fait l'approche non coercitive de l'amendement Dupont.

Le président de la LUR, Christian Pattyn, a conclu la cérémonie en remerciant Monsieur Bel, Président du Sénat, le sénateur Ambroise Dupont, les intervenants et toute l'assistance, en particulier Madame Michèle Prats, créatrice du comité national des entrées de ville, Monsieur Jacques Gaultier de la Ferrière, ancien président de la LUR, qui a voulu et fondé ce concours et Charles Bourély qui en a organisé toutes les sessions précédentes. Christian Pattyn a également remercié les rapporteurs et les membres du jury. La réunion s'est ensuite terminée par de chaleureux échanges autour d'un buffet.

